



LES AGENTS DU SERVICE DU NUMERIQUE DU FORT DE CYR NE VEULENT PAS UN DEMENAGEMENT A MARCHE FORCEE

La moitié des agents du Service du Numérique (45 sur 90), installés sur le site du Fort de Saint Cyr, à Montigny-le-Bretonneux, sont les prochains collègues à devoir déménager en raison du projet immobilier Camus, qui vise à regrouper les 7 sites du ministère de la Culture sur 3 sites, à Paris.

Contrairement à ce que nous annonce l'administration, qui proclame que le projet Camus permettra de regrouper les collectifs de travail, c'est la situation inverse qui va s'appliquer pour les agents de Saint Cyr qui seront éclatés sur pas moins de 4 sites différents (Valois, Bons-Enfants, Quadrilatère des archives et Porte de la Chapelle). Deux agents qui travaillent sur le programme Archive du SNUM se retrouveront même complètement isolés sur cette dernière implantation et seront éloignés de leur hiérarchie et de leurs collègues.

Ces agents, qui ont construit leur vie privée et familiale à côté de Saint Cyr, verront leurs temps de trajet pour aller travailler exploser, de 3h à 5h par jour. Et au vu des plans d'installation sur Valois, qui prévoient une forte concentration des postes de travail sur un même plateau tout juste séparés par des minces cloisons, leurs conditions de travail seront aussi bien pires !

Rappelons que Camus, c'est en premier lieu une forte densification des locaux qui conduirait à passer d'environ 900 agents aux Bons-Enfants à 1100, et de 60 à près de 300 au quadrilatère des Archives. Les bureaux partagés accueilleront jusqu'à 5 agent.e.s (voire plus sous certaines conditions que nous ne connaissons pas) et l'espace de travail est réduit à 7m² par agent.e.

Pour les agents de Saint Cyr, il existe pourtant des alternatives à ce déménagement forcé. En effet les bureaux de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAP) situés au Fort de Saint Cyr pourraient accueillir une majorité des agents du service du numérique. Cette solution, pourtant facile à mettre en œuvre et réalisable à moindre coût, n'a encore jamais été étudiée par le ministère de la Culture.

Nous demandons aujourd'hui que ce scénario de relocalisation des agents du SNUM sur le site de la MAP soit pris en compte dans le projet CAMUS.

Nous demandons enfin que tous les agents en CDD situés sur le site de saint Cyr soient recrutés en CDI et que les agents "inéligibles" au dispositif de prime lié à la restructuration puissent bénéficier de primes complémentaires.

**STOP aux déménagements forcés de CAMUS
POUR le maintien des agents du service du numérique au Fort de Saint Cyr**

Paris, le 8 juin 2022